

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

Option
CyclomoteurOption
Quadricycle léger

Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e ①	L2e ②	L6e ③
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	< 350 kg		
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger		



①

Cyclomoteur



③

Quadricycle léger



②

Tricycle

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles. • Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). • Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. • Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4*	• 4 h	• Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Utilité et respect de la règle. • Prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers. • Facteurs et prise de conscience des risques.
Séquence 3	• 1 h	• Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules. • Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). • Échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

* Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

ATTESTATION DE SUCCÈS DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
 Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 novembre 2012, modifié par l'arrêté du 12 juin 2015.

Nom de l'organisme : _____
 N° d'agrément : _____
 N° SIREN ou SIRET : _____
 Adresse : _____
 Date et lieu de délivrance de l'attestation (préciser) : _____
 Adresse : _____

Nom de famille : _____
 Prénoms : _____
 N° de naissance : _____
 Adresse : _____

J'ai suivi les 7 heures de formation pratique (cocher la mention multiple) :
 à option optionnelle à option quadrivale obligé à choisir

Date de délivrance de l'attestation : _____
 Signature de l'organisme ayant organisé la formation et
 Signature du titulaire de l'attestation : _____

Le titulaire de l'attestation a le droit de conduire pendant quatre mois, sur le territoire national, des véhicules de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.



Documents pour inscription Scooter / AM (14 ans)

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport de l'élève
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture ou avis d'imposition) avec la photocopie de la carte d'identité correspondant au nom et prénom de ce même justificatif
- 1 attestation d'hébergement sur l'honneur (si hébergé)
- 1 plaquette de e-photos
- ASSR 1 ou 2